

Nous appuyons sur ce point. Trop souvent, en effet, nous avons été à même de constater que l'immigrant dépensait, en premiers frais d'installation, tout l'argent dont il disposait, ne conservant pas une réserve pour faire face aux nécessités imprévues. Il arrive souvent qu'un tel manque de prévoyance cause aux colons les plus graves embarras.

D'autre part, un grand nombre de débutants, séduits par le bon marché des terres et les facilités qui leur sont accordées pour payer celles qu'ils achètent, perdent la tête et acquièrent plus de terrains qu'ils n'en peuvent cultiver. C'eux-là décrètent d'eux-mêmes leur ruine en chargeant leurs épaules d'un poids trop lourd qui les écrasera.

En principe, l'étendue des terres que pourra prendre un colon devra être calculée de telle façon que celui-ci puisse, en quatre années, mettre toute sa propriété en culture sans le secours d'une main-d'œuvre étrangère.

Avant tout que l'immigrant, quelle qu'ait été sa situation antérieure ou quelle que soit son expérience agricole, ne perde pas de vue qu'il lui faudra, de toute nécessité, faire un stage, en arrivant sur la prairie. Il devra se mettre au fait des conditions climatériques du pays et du mode de culture qu'elles nécessitent, sous peine de payer, parfois, sa précipitation bien cher. Il sera donc prudent pour ce colon de n'exposer, au début de son entreprise, qu'une portion restreinte de ses ressources. Plus tard, lorsqu'il connaîtra son terrain, il sera toujours temps pour lui de marcher de l'avant et de tripler d'un coup ses moyens d'action.

En principe, le colon qui ne disposera que d'un capital variant de 400 à 600 dollars devra